



ACCUEIL DE LA MAIRIE

☎ 02 98 20 20 90

mairie@stdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Horaires au public

Lundi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00

Samedi de 9h00 à 11h30

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Annonces à déposer en Mairie

avant le **mercredi 20 novembre**

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ÉLUS

Michel CORRE, Maire, lundi de 10h à 12h,
vendredi de 14h à 15h et sur rendez-vous

Maryse DUBET, 1^{ère} adjointe chargée des travaux
et affaires sociales, mardi de 10h à 12h

Roland EOZENOU, 2^{ème} adjoint chargé de la voirie
et des espaces verts, vendredi de 15h30 à 17h30

Isabelle DINCUFF, 3^{ème} adjointe chargée de
l'enfance, jeunesse et des associations,
mercredi de 10h à 12h

André LEZIART, 4^{ème} adjoint chargé de
l'urbanisme, des affaires agricoles et du
patrimoine, mercredi de 11h à 12h
et samedi matin sur rendez-vous



SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de
garde

MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra
appeler le 15, pour avoir les coordonnées du
médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine - EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue :

DOLOU Catherine - ☎ 06.78.43.30.52

contact@catherinedolou.fr

Accompagnement en individuel et en groupe



INFOS DU MOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024 – LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 octobre 2024, à 20h30, en mairie sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024. **Unanimité**
2. Décision Modificative n° 2. **Unanimité**
3. Modification du tableau des emplois. **Unanimité**
4. Adoption d'une convention tripartite en faveur du développement de la lecture pour les enfants scolarisés dans les écoles de Saint-Divy. **Unanimité**
5. Adoption d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le soutien de la lecture publique. **Unanimité**
6. Engagement de la Commune au titre du dispositif Territoires Numériques Educatifs. **Unanimité**
7. Fermages. **Unanimité**
8. Acquisition parcelle A1095 par la Commune de Saint-Divy à l'Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian – Pays de Brest. **Unanimité**
9. Constitution d'une Société Publique Locale CAPLD. **Unanimité**
10. Motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale de la part de l'Association des Maires du Finistère. **Unanimité**

REPAS CCAS LE 20 NOVEMBRE A 12 H

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune a le plaisir de convier les personnes nées en 1954 et avant à son repas annuel qui se déroulera à la salle polyvalente du Valy Lédan.

Votre conjoint est trop jeune ? Pas de problème, il peut vous accompagner en réglant son repas moyennant une participation financière.

Inscription obligatoire **avant le mercredi 13 novembre** auprès de la Mairie au
☎ 02.98.20.20.90 – par mail mairie@stdivy.fr ou au Club des Genêts

SECURITE DANS LA COMMUNE

Afin de garantir la sécurité de tous, nous souhaitons rappeler certaines règles essentielles concernant l'utilisation des trottinettes et la circulation dans le bourg. Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à circuler en trottinette électrique sur la voie publique. Il est primordial de respecter cette règle pour éviter tout accident.

Nous appelons à la vigilance des parents lors des traversées de route par leurs enfants. Le bourg connaît des périodes de forte affluence, notamment aux heures de pointe. Veillez à ce que vos enfants traversent toujours aux passages piétons et regardent des deux côtés.

Nous rappelons à tous les conducteurs que la vitesse est limitée à 30 km/h dans tout le bourg. Cette limitation est mise en place pour protéger les piétons, et notamment les enfants, dans cette zone à forte circulation. La sécurité de tous est l'affaire de chacun. Merci de respecter ces consignes pour une circulation plus sûre dans notre bourg.

CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE SUR LE PROJET ECONOMIQUE DE LANVIAN

Cette concertation se déroulera du lundi 21 octobre au 6 décembre 2024. Un dossier d'information sur le projet et un registre d'observation sont mis à la disposition du public durant cette période. (Disponibles à la mairie de Saint-Divy, Kersaint-Plabennec, au siège de la CAPLD, à l'hôtel de métropole de Brest Métropole).

Des permanences sont assurées le mercredi 30 octobre et le lundi 25 novembre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint-Divy. Une réunion publique est programmée le lundi 2 décembre de 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente du Valy Lédan. En cas d'interrogations sur le projet, vous pouvez contacter l'éco-pôle par mail : contact@ecopolelanvian.fr ou par téléphone au 02-98-33-53-58.

CABINET MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle - ☎ 02.98.20.22.71
Dr ORVOEN Adélie & Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez - ☎ 02.98.20.33.40
Infirmiers : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard
Les soins seront faits uniquement au domicile des patients pendant l'épidémie.

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'hiver

du 1^{er} novembre 2024 au 28 février 2025
du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

NOVEMBRE

RECYCLABLES : 14 - 28

ORDURES MÉNAGÈRES : 7 - 21

Calendrier de collecte consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas : www.pays-landerneau-daoulas.fr



PETITES ANNONCES

➤ Jeune fille sérieuse propose ses services pour **garde d'animaux** sur Saint-Divy.
Contacter le ☎ 06.69.53.05.14

TAUPIER : Bonjour, je vous débarrasse de vos taupes dans votre jardin. Je suis disponible aux alentours de Saint-Divy sur un rayon de 20 km.
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter. M. BALCON ☎ 06.67.59.45.41

Nouvel artisan : ENTREPRISE L'AOT PEINTURE
Peinture, ravalement, revêtement de sols, décoration – 1 rue des Myosotis – Saint-Divy
☎ 06.21.92.45.59

OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune (www.saint-divy.fr) à la rubrique « Vie économique » puis « offres d'emploi » des propositions d'emploi vous attendent.



INFOS UTILES

PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS CAFÉ DES AIDANTS

Rendez-vous **jeudi 14 novembre** de 14h à 16h autour du thème : « Comment s'adapter à l'évolution de la situation ? » - **gratuit et sans inscription**
Café « A l'Est de la lune » - 21 rue des déportés à Landerneau
Contact : clic@capld.bzh - ☎ 02.98.85.99.08

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

L'enquête se déroule jusqu'au vendredi 15 novembre (17h)

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations lors des permanences suivantes :

Mairie de DAOULAS le **mardi 5 novembre** de 9h à 12h

Siège de la CAPLD – Maison des services publics – 50 rue de Brest à Landerneau

Le **vendredi 15 novembre** de 13h30 à 17h

Chacun peut éventuellement effectuer ces observations par courriel : rlpi-capld@registredemat.fr, sur le registre papier au siège de la Communauté, par courrier postal à l'adresse suivante, en précisant la mention « enquête publique sur le RLPI » et en spécifiant « A l'attention de la commissaire enquêtrice » : Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas – Maison de services au Public – BP 849 – 29208 LANDERNEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – ATELIER JARDIN LE 20 NOVEMBRE



Dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas organise le **mercredi 20 novembre 2024 un atelier-jardin visant à réduire ses déchets végétaux** et à en faire une ressource.

Les animateurs biodéchets aborderont plusieurs thèmes : comment choisir ses plantes lorsque l'on aménage son jardin, que faire de sa tonte de pelouse, ses tailles de haie, ses « mauvaises herbes » ... Venez découvrir les secrets d'un bon compost. On vous expliquera comment créer une culture en lasagne...et plein d'autres choses encore. Prévoyez les bottes et les gants de jardinage...

Rendez-vous au **jardin partagé de Saint-Divy**

situé près des écoles de 14h à 16h, ouvert à tous et gratuit. Inscription au ☎ 02.98.21.34.49 ou par mail à biodechets@capld.bzh

ANIMATION NUMERIQUE A ST-DIVY – LE 27 NOVEMBRE

Le thème abordé « **Scanner mes documents papiers avec mon smartphone** » (Sur son appareil tactile Android uniquement)

L'animateur numérique effectuera une formation le **mercredi 27 NOVEMBRE**

SAINT-DIVY – MAIRIE à la salle du Conseil Municipal de 14h-16h30

Sur inscription en Mairie au ☎ 02.98.20.20.90 – mairie@stdivy.fr



INFOS UTILES

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Modalités de recensement des françaises et des français nés en novembre 2008

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus**. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'une **pièce d'identité**.

SERVICE ENVIRONNEMENT – SUSPENSION COLLECTES DES BORNES TEXTILES

Le service environnement de la CAPLD informe qu'**ABI29 n'est plus en capacité de collecter les bornes textiles** situées sur le territoire, et plus largement sur le tout le département finistérien.

Cet arrêt de la collecte fait suite au dépôt de bilan de l'association ABI29 et à l'arrêt des transports de textiles du site d'ABI29 vers le site de tri par LE RELAIS. LE RELAIS et ABI 29 recherchent une solution pour reprendre prochainement les collectes des bornes et des associations.

Les bornes textiles n'appartiennent pas à la CAPLD ni à ABI29, mais au RELAIS. Nous n'avons donc pas la main sur ces équipements.

Face à cette situation exceptionnelle, et en attendant une éventuelle reprise des collectes, nous vous remercions de bien vouloir garder à domicile vos textiles usagés ou à défaut de les déposer, à titre exceptionnel, dans les **benne incinérables** des déchèteries.

RELAIS PETITE ENFANCE- PERMANENCE

La prochaine permanence aura lieu le **jeudi 21 novembre** de 9h à 12h à la salle polyvalente – Route du Valy Lédan

Le saviez-vous ?

Parents, vous venez d'embaucher un assistant maternel pour accueillir votre enfant ? Pensez à solliciter les services du Relais Petite Enfance.

Les animatrices pourront vous accompagner afin de faciliter vos démarches d'employeurs (informations sur le contrat, 1ère déclaration pajemploi...)

Service ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (possibilité de RDV après 17h le mardi et mercredi).

RPE (Relais Petite Enfance)

51 rue de la Mairie – Plouédern ☎ 06.79.78.75.70
rpe.vdle@epal.asso.fr

RELAIS PETITE ENFANCE- PERMANENCE



LE P'TIT CAF – 23 rue Alain Daniel à LANDERNEAU est un café solidaire

Il vous accueille du mercredi au vendredi de 14h à 16h30 pour : Ecoute, aide au retour à l'emploi, jeux et convivialité, soutien – permanence accueil avec ou sans rendez-vous, atelier d'écriture

Association d'utilité publique, le Secours Catholique est en relation permanente avec les travailleurs sociaux. N'hésitez pas à le solliciter au ☎ 06.15.58.66.47 ou

equipe.landerneau@secours-catholique.org



VIE ASSOCIATIVE

MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14h du bourg pour l'après-midi 9h pour la journée

3/11 : Brest – Bohars

10/11 : Kéremma

17/11 : Guipavas

24/11 : St Renan

01/12 : Brest

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LES AMIS DE LA LECTURE

La bibliothèque est ouverte :

Le **mercredi** et le **samedi** de 10h à 12h

Le **jeudi** de 16h30 à 18h30

Depuis le mois de septembre, nous mettons à disposition des adhérents des DVD pour les enfants, les adultes et des documentaires.

Ceux-ci sont prêtés par la Bibliothèque du Finistère. D'autre part, l'inscription des enfants est gratuite (jusqu'à 18 ans).

N'hésitez pas à venir découvrir la bibliothèque !



DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe. Munissez-vous d'un sac pour ramasser les déjections de votre animal. Pour rappel, la commune de Saint-Divy a mis en place des distributeurs de sacs à crottes.

Pour information, depuis le 11 décembre 2020, le nouvel article R.634-2 du code pénal modifie les sanctions liées à ce type d'infraction (tout comme le dépôt d'un sac d'ordures hors emplacements, le jet d'un mégot ou d'un masque, le fait de cracher ou d'uriner...). Jusque-là passible d'une contravention de 3e classe à 68€, il s'agit désormais d'une contravention de 4e classe punie d'une amende de 135€ (règlement du PV dans un délai de 45 jours ou 60 jours par télé-procédure sur Internet). Elle peut être majorée à 375€ (en cas de paiement après 45 jours ou 60 jours selon le mode de règlement).

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU FINISTERE - VIGILANCE

Alerte faux vendeurs calendriers et vols

La fin d'année approche... et cette période rime avec étrennes, calendriers et porte à porte à domicile. Certains individus indécents saisissent cette opportunité pour commettre des arnaques et divers larcins. Depuis quelques jours, le groupement de gendarmerie départementale du Finistère enregistre ainsi des vols par ruse au préjudice de personnes âgées.

Manière d'opérer : le ou les individus démarchent, à domicile, les personnes âgées en prétextant vendre des calendriers. Ils détournent l'attention de la victime, s'introduisent dans le domicile et en profitent pour dérober de l'argent ou des bijoux. Pour vous prévenir de ces faux vendeurs de calendrier qui se réclament de divers organismes (poste, pompiers, éboueurs, associations caritatives, mairie ou communauté d'agglomération...) et qui n'ont cependant aucun lien avec ces organismes officiels, la gendarmerie du Finistère vous rappelle quelques règles simples :

- 1 – Ne pas laisser entrer un individu à l'intérieur de votre domicile ;
- 2 – Demander au vendeur sa carte professionnelle ;
- 3 – Vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur le calendrier ;
- 4 – Ne répondez pas aux questions indélicates : « Vous vivez seule ? » ; « Vous avez de la famille dans le coin ? » ; « Vous avez bien quelques économies chez vous ? » ;
- 5 – Ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce type de démarchage ;
- 6 – Signaler tout comportement suspect ou insistant en composant immédiatement le 17.

Attention : les démarcheurs n'ont pas le droit de vous demander une somme précise.

Nous avons besoin de votre appui pour neutraliser ensemble ces personnes et prévenir ainsi la commission d'autres méfaits.

Notre engagement, votre sécurité ! # Ensemble, tous mobilisés contre les cambriolages.

Merci pour votre aide.



VIE DES ECOLES

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

EDUCATION A LA CITOYENNETE

Jeudi 3 octobre, les élèves des six classes de l'école ont voté pour leurs délégués.

Cartes électorales, liste d'émargement, urne et isoires, assesseurs et dépouillement... en conditions réelles, les élèves ont ainsi appris comment se déroule une élection. Les élèves élus se réuniront plusieurs fois dans l'année en Conseil des délégués, et pourront intervenir pendant le conseil d'école.





SAINT DIVY SPORT FOOTBALL organise sa traditionnelle raclette le dimanche 10 novembre à partir de 19 h à la salle du Valy Lédan : apéritif, dessert, café compris.

Tarifs : Adulte : 14 €, enfant : 7 €

Réservation avant le 04/11 au ☎ 06.52.35.76.37

**ANCIENS COMBATTANTS – CEREMONIE
COMMÉMORATIVE : 11 NOVEMBRE**

Les cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918 se dérouleront le Lundi 11 novembre 2024 comme suit :

10h15 : Lever des couleurs et dépôt de gerbe au monument aux morts de Saint-Divy

11h : Cérémonie du 11 novembre à Saint-Thonan

Lecture des messages et dépôt de gerbe

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur est prévu pour tous les participants.

Vers 13h un repas de cohésion réunira tous les adhérents et sympathisants qui ont prévu d'y participer.



DIVERS

DIPOSITIF ARGENT DE POCHE - TOUSSAINT



Angèle et Clémentine ont profité du dispositif « Argent de poche » durant les vacances de la Toussaint. Elles ont activement participé au nettoyage de la commune, recevant en contrepartie 15€/matinée travaillée. Félicitations à elles pour leur engagement et la contribution à l'entretien de la commune !

Un cycle football est mis en place sur l'école Jean de La Fontaine depuis la rentrée scolaire. Il regroupe l'ensemble des cycles 2 (CP-CE1 et CE2).



L'activité a permis de prendre confiance pour ceux et celles qui n'avaient pas l'habitude de cette pratique mais aussi d'aller plus loin pour ceux et celles qui maîtrisaient. Le tout en prenant plaisir à jouer ensemble !

Lundi 7 octobre, les élèves de CM de l'école Jean de La Fontaine ont eu la chance de se rendre à Landerneau pour participer à une visite guidée de l'exposition consacrée au photographe Henri CARTIER-BRESSON. Ils ont ainsi pu aborder la notion de composition géométrique si cher à l'artiste. L'instant décisif de la captation de la photographie leur a été expliqué, ce moment si important car à quelques secondes près, l'effet désiré, le mouvement voulu...disparaissent. Notons également que le célèbre photographe tenait à rester dans l'ombre, discret, afin de saisir les personnes dans l'instant présent, sans pose.



ECOLE SAINTE-MARIE

Vous pouvez nous contacter par mail ecolesaintemarie@wanadoo.fr ou au 02.98.20.20.97. L'équipe éducative se tient disponible pour tout renseignement et visite de l'établissement.

Apprentissage du Savoir Rouler

Le jeudi 10 octobre, les élèves de CE/CM ont eu la chance de profiter de l'intervention de GROUPAMA et ont pu participer à une après-midi d'initiation au code de la route et à la maîtrise du vélo (slalomer, s'arrêter...) qui s'est soldée par une sortie sur la route appréciée de tous.



Le vendredi 11 octobre, le matin, ce sont tous les élèves de l'école de la TPS aux CM2 qui ont profité de la pratique de cette discipline : 6 ateliers divers leur ont été proposés allant de cours théoriques sur les bons usages de la route à des "1, 2,3 soleil" et bien d'autres jeux collectifs en vélo, des parcours permettant de mieux maîtriser son vélo. Les élèves ont eu grand plaisir à "rouler", tout cela dans la joie, la bonne humeur et avant tout la sécurité.



DIVERS

MATINEE CITOYENNE - REMERCIEMENTS



Samedi 19 octobre, une initiative de nettoyage du cimetière a été organisée par la commission patrimoine.

Plusieurs élus et bénévoles dont 5 membres de l'association SOS calvaires se sont rassemblés de 10h à 12h pour participer à cette action.

Merci à tous !

